

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ATLANTIQUE PIERRE 1

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 35 026 749 €
Siège Social : 24 rue Jacques Ibert 92300 LEVALLOIS PERRET
338 024 607 RCS Nanterre

la société UFFI REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT – UFFI REAM, agissant en qualité de gérant de la société Atlantique Pierre 1, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'assemblée générale mixte, qui aura lieu le **Judi 16 juin 2011 à 14 heures 30** au **24, rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS PERRET** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire

- Rapport de la société de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Approbation des comptes de l'exercice 2010 - Quitus à la société de gestion.
- Rapport du conseil de surveillance et quitus.
- Rapports du commissaire aux comptes.
- Affectation du résultat de l'exercice 2010.
- Valeurs de la part.
- Renouvellement du mandat de l'expert immobilier.
- Autorisation de vente d'actifs.
- Autorisation de recours à l'emprunt.
- Rémunération du conseil de surveillance.
- Election de dix membres au conseil de surveillance.
- Pouvoirs pour les formalités.

Assemblée générale extraordinaire

- Possibilités de transformation de la SCPI en OPCI.
- Pouvoirs pour les formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2010 à la société de gestion UFFI REAM.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus au conseil de surveillance pour sa mission d'assistance et de contrôle pour l'exercice 2010.

Quatrième résolution

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.214-76 du code monétaire et financier, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice 2010 s'élève à la somme de 2 421 451,30 €
et que majoré du report à nouveau de 1 703 233,43 €
le montant total disponible atteint 4 124 684,73 €

L'assemblée générale décide de la répartition suivante :
un dividende total de 3 575 193,12 €
et de reporter à nouveau le solde, soit 549 491,61 €

Sixième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur comptable de 56 924 218,61 €, soit 248,65 € par part.

Septième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de réalisation de 64 383 331,08 €, soit 281,23 € par part.

Huitième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de reconstitution de 75 448 777,48 €, soit 329,57 € par part.

Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la société FONCIER EXPERTISES - 4 quai de Bercy 92224 Charenton Cedex, expert immobilier, pour expertiser, en tant que de besoin, le patrimoine de la SCPI et ce, pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Dixième résolution

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder à la vente d'un ou de plusieurs actifs du patrimoine aux conditions qu'elle jugera convenables, après consultation du conseil de surveillance et ce, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Onzième résolution

L'assemblée générale fixe à 25% maximum de la capitalisation arrêtée au dernier jour du trimestre écoulé, (étant entendu que la capitalisation est égale au nombre de parts émises au dernier jour du trimestre écoulé multiplié par le prix de souscription au dernier jour du trimestre écoulé), le montant des emprunts que pourra contracter la société de gestion au nom de la société et l'autorise à consentir toutes les garanties, notamment hypothécaires, nécessaires à la souscription de ces emprunts.

Douzième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance, pour l'exercice 2011, à 12 200 €. Les membres du conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

Treizième résolution

L'assemblée générale approuve l'élection de dix membres au conseil de surveillance et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013, parmi la liste des candidats ci-dessous. L'assemblée générale décide que seront élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Monsieur Bernard PELIER - né le 27 février 1940

Détenant : 10 parts

Demeurant : Le Versillé - Saint Jean-des-Mauvrets - 49320 Brissac-Quince

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : gestion d'une SCI familiale investie en locaux commerciaux, co-gestion d'une entreprise de maintenance aéronautique et de magasins de téléphonie mobile en franchise.

Président de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Roger BEAUVOIS - né le 25 mai 1927

Détenant : 1 500 parts

Demeurant : 5 résidence Saint-Paul - 66400 Reynes

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Président honoraire de la commission internationale du génie rural.

1er Vice-Président de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Patrick GAUTHERET - né le 13 août 1960

Détenant : 10 parts

Demeurant : 35 rue Clémence Isaure - 34670 Baillargues

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : conseil en gestion de patrimoine (Patrimoine Gestion Finance) et agent immobilier (Hélio Invest).

2ème Vice-Président de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Francis BARTOUT - né le 12 novembre 1941

Détenant : 140 parts

Demeurant : 8 route de Saint-Genies - 34490 Pailhes

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : gérant de société - retraité.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Jean-Claude BURETTE - né le 3 septembre 1932

Détenant : 50 parts

Demeurant : 29 hameau Bois Fontaine - 50 avenue Pasteur - 78170 La Celle Saint-Cloud

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : ancien directeur de filiales dans le Groupe Lafarge et, depuis la retraite, consultant-conseil en management auprès de PME/PMI.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur André JAY - né le 20 décembre 1931

Détenant : 900 parts

Demeurant : 10 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : directeur départemental France Telecom - retraité.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Alain LOZIER - né le 24 mars 1943

Détenant : 219 parts

Demeurant : 14 rue du Belon - 44700 Orvault

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : cadre commercial (société pharmaceutique Lilly - département santé animale) - retraité.

*Membre de l'actuel conseil de surveillance.***Monsieur Xavier-Charles NICOLAS** - né le 6 mai 1957

Détenant : 1 200 parts

Demeurant : 7 résidence du Parc des Vallées - 28250 Senonches

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : docteur en pharmacie - Président de la Communauté de communes du Perche senonchois - Vice-Président du conseil général d'Eure-et-Loir.

*Membre de l'actuel conseil de surveillance.***Monsieur Georges RUEZ** - né le 24 août 1940

Détenant : 35 parts

Demeurant : 92 bis rue de Picpus - 75012 Paris

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Neufilize et Barclays Bank : directeur des affaires immobilières - Consortium de Réalisation : adjoint au responsable des risques - Retraité.

*Membre de l'actuel conseil de surveillance.***Monsieur André SUTEAU** - né le 15 octobre 1949

Détenant : 1 016 parts

Demeurant : 74 rue de Vendée - 49450 Saint Macaire-en-Mauges

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : industriel - retraité.

*Membre de l'actuel conseil de surveillance.***AAAZ** - société civile immobilière

Représentée par Monsieur Serge BLANC

Détenant 12 parts

Siège social : 2 allée de Marivel - 96 avenue de Paris - 78000 Versailles

APPSCPI

Représentée par Madame Jacqueline SOLSONA, par délégation du représentant légal

Détenant 2 parts

Siège social : 64 rue Ampère - 75017 Paris

Monsieur Christophe BROUSSE - né le 1er octobre 1968

Détenant : 172 parts

Demeurant : 224 avenue de la grande Chartreuse - 73000 Chambéry

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : conseiller privé en charge d'une clientèle de dirigeants d'entreprises au Crédit Agricole de Savoie.

Monsieur Gilles DEVALS - né le 16 avril 1973

Détenant 12 parts

Demeurant : Remparts 7 - 1400 Yverdon-les-Bains (Suisse)

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : responsable achats.

Monsieur Xavier FAIRBANK - né le 1er mars 1966

Détenant 10 parts

Demeurant : 19 rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne Billancourt

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : ingénieur au Ministère de la Défense.

GLERM INVESTISSEMENT - société civile

Représentée par son gérant, Monsieur Gilles MOULIN

Détenant 135 parts

Demeurant : La Goutte - 42560 Margerie

Monsieur Jean-Philippe GONTIER - né le 16 novembre 1981

Détenant : 170 parts

Demeurant : 34 rue de l'Ourcq - 75019 Paris

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : chargé d'affaires acquisitions chez LBO d'Astorg Partners, puis responsable de fonds dédiés chez UI Gestion (Fonds de Private Equity).

INVEST IN CONSULTING - Société par actions simplifiée unipersonnelle

Représentée par Monsieur Jean-Philippe GONTIER

Détenant 1 part

Siège social : 34 rue de l'Ourcq - 75019 Paris

ISIS - Société civile immobilière

Représentée par Monsieur André PERON

Détenant 5 parts

Siège social : 20 milin Névez - 29800 Plouédern

Madame Hélène KARSENTY - née le 25 novembre 1949

Détenant : 30 parts

Demeurant : 174 Chemin de Pioch Courbi - 34150 Gignac

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : administrateur comptable et financier filiale France Groupe USA Internationale.

LES GEMEAUX - Société civile immobilière
Représentée par Monsieur Henri TIESSEN
Détenant 160 parts
Siège social : 14 allée des Poiriers - 54520 Laxou

Monsieur Stéphane LOTH - né le 20 novembre 1966
Détenant : 160 parts
Demeurant : 11 rue Sainte Croix - 34000 Montpellier
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : chef de projet informatique IBM France.

Monsieur Bertrand de MERCOYROL de BEAULIEU - né le 25 janvier 1960
Détenant : 50 parts
Demeurant : 9 rue Jean de La Bruyère - 78000 Versailles
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : ingénieur.

Monsieur Yves PERNOT - né le 30 décembre 1945
Détenant 28 parts
Demeurant : 2 chemin de la Cote - 26800 Etoile-sur-Rhône
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : chirurgien-dentiste retraité.

SNRT - Société Nouvelle de Réalisations Techniques
Société anonyme au capital de 160 000 €
Représentée par Monsieur Dominique CHUPIN
Détenant 313 parts
Siège social : 16 rue de la Chalotais - 35000 Rennes

Quatorzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts ou formalités où besoin sera et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Assemblée générale extraordinaire

Quinzième résolution

*Résolution agréée par la Société de gestion : MAINTIEN DE ATLANTIQUE PIERRE 1 EN SCPI.
Cette résolution est agréée par la Société de gestion. Votre Conseil de surveillance est aussi favorable à cette résolution.*

L'Assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 214-84-2 du Code Monétaire et Financier, après avoir pris connaissance du rapport et des observations de la Société de gestion, statuant dans les conditions de quorum et de majorité en vigueur à la date de la publication de l'ordonnance 2005-1278 du 13 octobre 2005 et se prononçant sur la possibilité de transformer la SCPI ATLANTIQUE PIERRE 1 en OPCI, **opte pour sa non-transformation en OPCI.**

Si la présente résolution est adoptée, les 16^{ème} et 17^{ème} résolutions qui suivent, seront réputées rejetées, quel que soit le résultat des votes y afférents. En tout état de cause, voter "OUI" à la 15^{ème} résolution ne peut que conduire à voter "NON" ou "ABSTENTION" à la 16^{ème} résolution (FPI) ou à la 17^{ème} (SPPICAV).

Seizième résolution

*Résolution non agréée par la Société de gestion : FPI.
Cette résolution n'est pas agréée par la Société de gestion. Votre Conseil de surveillance n'est pas non plus favorable à cette résolution.*

Dans l'hypothèse du rejet de la 15^{ème} résolution ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la SCPI ATLANTIQUE PIERRE 1 en Fonds de Placement Immobilier (FPI) au sens de l'article L.214-89 et suivants du Code monétaire et financier. La Société de gestion établira le règlement et la documentation du FPI à constituer, qui devront être adoptés par les associés réunis en Assemblée générale extraordinaire. En cas de refus par cette Assemblée d'adopter ces documents et toute résolution nécessaire à la transformation elle-même, l'Assemblée sera réputée avoir refusé la transformation de la SCPI en FPI.

Si la présente résolution est adoptée, la 17^{ème} résolution qui suit, sera réputée rejetée, quel que soit le résultat des votes y afférents.

Dix-septième résolution

*Résolution non agréée par la Société de gestion : SPPICAV
Cette résolution n'est pas agréée par la Société de gestion. Votre Conseil de surveillance n'est pas non plus favorable à cette résolution.*

Dans l'hypothèse du rejet de la 15^{ème} et de la 16^{ème} résolution, l'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la SCPI ATLANTIQUE PIERRE 1 en Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) au sens de l'article L.214-89 et suivants du Code monétaire et financier. La Société de gestion établira les statuts et la documentation de la SPPICAV à constituer, qui devront être adoptés par les associés réunis en Assemblée générale extraordinaire. En cas de refus par cette assemblée d'adopter ces documents et toute résolution nécessaire à la transformation elle-même, l'assemblée sera réputée avoir refusé la transformation de la SCPI en SPPICAV.

Dix-huitième résolution

*Résolution agréée par la Société de gestion : pouvoirs pour les formalités
Cette résolution est agréée par la Société de gestion. Votre Conseil de surveillance est aussi favorable à cette résolution.*

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet de procéder à tous dépôts et toutes formalités de publicité prévus par la loi.

La société de gestion

1102656